

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

OBJET : Décision Modificative n°2 – 2022 Budget M14 Commune

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2022-035 du 24 mars 2022 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°2022-075 du 21 septembre 2022 relative à une décision modificative n°1 des inscriptions budgétaires 2022 ;

Considérant qu'afin de tenir compte de certains réajustements budgétaires en dépenses, d'intégrer de nouvelles recettes non prises en compte depuis le vote de la dernière décision modificative, il y a lieu de voter une nouvelle décision modificative.

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires ci-dessous :

- **Inscriptions recettes de fonctionnement : 142 000 €**

- Des remboursements complémentaires d'indemnités journalières d'accident de travail versées par la caisse d'assurance au titre des risques statutaires : **+ 10 000 €**,
- Des ventes de concessions dans le cimetière non prévues au budget primitif: **+1 000 €**,
- Une Dotation de Solidarité Communautaire versée par la DLVA pour 2022 : **+ 22 303 €**,
- Un reversement de l'Etat pour un produit sur les jeux en ligne du casino pour l'année 2021 : **+ 22 297 €**,
- Un produit supplémentaire d'occupation du domaine public pour le marché forain hebdomadaire : **+ 15 000 €**,
- Un prélèvement sur les jeux du casino en augmentation par rapport à la prévision du budget primitif : **+ 156 000 €**,
- Un réajustement de la taxe additionnelle aux droits de mutation en baisse par rapport à la prévision du budget primitif : **- 90 000 €**,
- Un réajustement à la baisse de la prévision budgétaire des revenus des immeubles : **- 10 000 €**,
- Un produit supplémentaire de la prise en charge par l'Etat des repas servis au restaurant scolaire dans le cadre de la tarification sociale à 1 € : **+ 15 400 €**.

- **Inscriptions dépenses de fonctionnement : 142 000 €**

- Un virement complémentaire à la section d'investissement pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement : **+ 142 000 €**.

Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	142 000 €
013-6419	Atténuations de charges	10 000 €
70-70311	Concessions dans le cimetière	1 000 €
73-73212	Dotation de solidarité communautaire	22 303 €
73-7323	Reversement de l'Etat sur le produit des jeux	22 297 €
73-7336	Droits de places	15 000 €
73-7364	Prélèvement sur les jeux du casino	156 000 €
73-7381	Droit de mutations	-90 000 €
75-752	Revenus des immeubles	-10 000 €
75-7588	Autres produits de gestion courante	15 400 €
Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	142 000 €
023	Virement à la section d'investissement	142 000 €

- **Inscriptions recettes d'investissement : 194 729 €**

- Une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-de-Haute-Provence pour le renouvellement informatique de l'Espace Jeunes : **+ 1 450 €**,
- Une subvention du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre des amendes de polices 2022 pour sécuriser 11 passages piétons sur la commune : **+ 39 999€**,
- Une subvention du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du FODAC 2022 pour la restructuration des chaussées du quartier St Sébastien et au chemin des Maurines (bas) : **+ 11 280 €**,
- Un virement de la section d'investissement pour financer des dépenses d'investissement : **+ 142 000 €**.

- **Inscriptions dépenses d'investissement : 194 729 €**

- Des travaux de sécurisation de 11 passages piétons sur la commune : **+ 101 964 €**,
- Des travaux de restructuration des chaussées du quartier St Sébastien et au chemin des Maurines (bas) : **+ 90 591 €**,
- Le renouvellement du matériel informatique de l'Espace Jeunes : **+ 2 174 €**,

Imputations budgétaires	Investissement Recettes	194 729 €
021	Virement de la section d'exploitation	142 000 €
13-1323	Fonds d'Aides aux Communes (FODAC) 2022	11 280 €
13-1332	Produit des amendes de police 2022	39 999 €
13-1348	Subvention de la CAF des Alpes-de-Haute-Provence	1 450 €
Imputations budgétaires	Investissement Dépenses	194 729 €
21-2183	Matériel informatique	2 174 €
23-2315	Travaux de voirie	192 555 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

ADOpte la décision municipale n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2022 intégrant les inscriptions budgétaires précisées ci-dessus.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - **6 DEC. 2022**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - **7 DEC. 2022**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Paul AUDAN

Pierre LUCAS